

Numéros d'appel d'urgence



Devenez sapeur-pompier
volontaire !

Pour plus d'informations,
contactez le centre de secours
le plus proche de chez vous ou
contactez le SDIS au :

0596 59 05 81

Service développement du volontariat



Service Départemental d'Incendie
et de Secours de Martinique
4 rue Jacques Cazotte - BP 522
97206 FORT DE FRANCE Cedex



Tous les Sapeurs-Pompiers Volontaires non officiers doivent obtenir les modules qui suivent pour être opérationnel :



MODULE 1 : TRANSVERSE

UV 1.1 : Equipier prompt secours

UV 1.2 : Moyens radio

UV 1.3 : Préservation du potentiel physique et psychologique

UV 1.4 : Organisation et missions du SDIS

MODULE 2 : SECOURS A PERSONNES

UV 2.1 : Equipier au VSAV (ambulance des pompiers)

MODULE 3 : SECOURS ROUTIERBP

UV 3.1 : Equipier secours routier

MODULE 4 : INCENDIE

UV 4.1 : Protection individuelle et collective

UV 4.2 : Sauvetages et mises en sécurité

UV 4.3 : Alimentation, établissements, extinction

UV 4.4 : Moyens élévateurs aériens

MODULE 5 : OPERATIONS DIVERSES

UV 5.1 : Interventions diverses

UV 5.2 : Interventions animalières

Sapeurs-pompiers

VOLONTAIRES
EN MARTINIQUE



Rejoignez-les !

Entre missions prioritaires
et engagements volontaires,
un même objectif :

Répondre à l'urgence !

Pour certains, la vocation s'est réveillée tôt, pour d'autres, plus tardivement...

Certains l'ont hérité d'un père, d'autres de leur entourage. Certains sont étudiants, artisans, d'autres fonctionnaires, chefs d'entreprise...

Mais tous sont porteurs d'une même vocation :

Venir en aide aux autres

En Martinique, plus de 1000 sapeurs-pompier volontaires, hommes et femmes de tous âges, tous métiers, partagent le même engagement. Les sapeurs-pompier ont besoin de vous, tout comme un jour peut-être, vous aurez besoin d'eux.

Alors pourquoi pas vous ?

Engagez vous au
quotidien et

**devenez
sapeur-pompier volontaire**

Venez partager les valeurs humaines qui animent et fédèrent les sapeurs-pompier, Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 18 à 55 ans,
- résider régulièrement en France,
- jouir de ses droits civiques,
- remplir les conditions d'aptitude médicale.

Dès votre engagement, vous recevrez une formation adaptée à vos missions, qui vous permettra ensuite de partir sur des interventions de feux, d'accidents...

Vous aurez également la possibilité d'intégrer les équipes spécialisées, groupement de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux, plongée, sauvetage déblaiement,...

ou vous engager auprès du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) si vous êtes infirmier, médecin, vétérinaire, pharmacien,...

Avec un niveau BAC+3 vous avez la possibilité d'être recruté en qualité de Lieutenant de sapeurs-pompier volontaires et avec un niveau BAC+5 vous pouvez être recruté en qualité de Capitaine de sapeurs-pompier volontaires

Sapeur-pompier volontaire :
une plus value et

**un atout sécurité pour
votre employeur**

Une convention de disponibilité existe pour faciliter votre engagement de sapeur-pompier volontaire en accord avec votre employeur.

**Associer volontariat et activité
professionnelle c'est possible**

**80% des sapeurs-pompier
en Martinique sont des vo-
lontaires**

**22% des sapeurs-pompier
volontaires dans le dépar-
tement sont des femmes**